Assemblée générale de l’Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA) à Grandson

**Le nombre d’examens des demandes d’aides financières en légère hausse**

(21.05.2019/AGIR) – **Le château de Grandson a accueilli récemment les membres de l’Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA) pour leur assemblée générale annuelle présidée par Stéphane Jordan. Rédigé par le gérant Sébastien Chenuz, le rapport de gestion relève que le Conseil d’administration a examiné, en 2018, 152 demandes d’aides financières, soit six de plus que l’année précédente.**

En préambule du 63e rapport de gestion de l’Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA), le président Stéphane Jordan relève que l’année écoulée n’a pas été «un long fleuve tranquille». Il rappelle en effet que le manque d’eau a spécialement prétérité le secteur betteravier et a entraîné une pénurie de fourrage pour les animaux. «Nous devrons désormais tenir compte d’un certain réchauffement climatique dans nos choix techniques et culturaux. Cela débouchera aussi sur de nouvelles opportunités à saisir ainsi que bon nombre d’innovations à mettre en place», note le président.

Relevons qu’en début d’année 2018, l’ancien gérant Philippe Rossy, qui a fait valoir ses droits à la retraite, a transmis la barre à Sébastien Chenuz. Laurent Cosendai a, pour sa part, rejoint en août l’équipe en qualité d’expert-conseiller.

**L’année 2018 en chiffres**

L’année dernière, selon le rapport élaboré par Sébastien Chenuz, 152 demandes d’aides financières ont été examinées par le Conseil d’administration, contre 146 en 2017. Le montant total des cautionnements en cours, au 31 décembre 2018, s’élevait à 70, 498 millions.

Sur ces 152 aides, 56 d’entre elles émanaient d’agriculteurs qui sollicitaient l’aide de l’Office pour la première fois. Parmi ces nouvelles demandes, 28 provenaient d’agriculteurs de plaine et de collines, 15 de paysans de montagne, 7 de viticulteurs, 3 de maraichers et enfin, 3 d’arboriculteurs.

**Gestion des cautionnements**

Sébastien Chenuz rappelle aussi que la gestion des risques de l’OVCA repose sur quatre piliers: une analyse de la viabilité de l’exploitation; un examen des valeurs de liquidation, basées sur le PECA (Principe d’Estimation du Crédit Agricole); un suivi des comptabilités; et une méthodologie de provisionnement qui consiste à constater comptablement le risque dès que l’OVCA est en présence d’indices quant à d’éventuelles difficultés financières du bénéficiaire du cautionnement.

S’agissant de la conjoncture agricole, le gérant précise que, de manière générale, le marché des terrains et immeubles agricoles est stable. Il souligne cependant qu’il peut exister de grandes disparités en ce qui concerne les réalisations forcées. Et de citer par exemple un rural pour vaches laitières dans une région où la plupart des exploitations voisines bénéficient déjà de ruraux récents et fonctionnels; des halles de production animale, comme les porcheries, neuves ou anciennes ou encore les installations coûteuses liées à un savoir-faire spécifique (transformation, biogaz).

«Ces éléments conjoncturels, estime le gérant de l’OVCA, nécessiteront une évolution et un affinage à prendre en considération dans la prochaine révision de la méthode PECA, annoncée dans les mois à venir.»

AGIR

[www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch)